



Région Autonome  
**Vallée d'Aoste**  
Regione Autonoma  
**Valle d'Aosta**

Assessorat de l'Éducation  
et de la Culture  
Assessorato Istruzione  
e Cultura



L'Assessorat de l'éducation et de la culture  
de la Région autonome Vallée d'Aoste  
présente

## Le Prix Interrégional Jeunes Auteurs 2010

# LA POÉSIE

Concours d'écriture **15 - 20 ans**

Prose poétique, vers académiques, gouttes éclectiques d'un monde intérieur ou coulées de lave révoltées par le monde extérieur, faites-nous entendre votre voix ! Classique ou anarchique, votre chant nous intéresse, pour ne pas laisser le champ libre au silence !

**LE PRIX INTERRÉGIONAL JEUNES AUTEURS** a pour vocation d'encourager la création littéraire et de proposer un lieu d'échange aux auteurs. Il permet à ces derniers de se confronter pour la première fois au public puisque les textes retenus seront édités. Cette année, les candidats devront s'essayer à LA POÉSIE. Au-delà de cette contrainte de genre, ils ont toute liberté dans le choix et la forme de leur texte.

**PRIX.** Les gagnants seront récompensés par des prix en espèces et invités gracieusement à prendre part aux festivités liées à la remise des prix.

**CONDITIONS DE PARTICIPATION.** Etre âgé(e) de 15 à 20 ans à la date du 28 mai 2010. Présenter un texte de maximum dix pages dactylographiées (corps 12, interligne 1.5, recto uniquement), original, inédit, n'ayant bénéficié d'aucune récompense.

**MODALITÉS DU PRIX.** Deux catégories sont ouvertes aux participants : « français langue première, langue maternelle » ou « français langue seconde, langue apprise ». Les participants doivent, en toute conscience, choisir leur catégorie.

**PALMARÈS.** Un jury de personnalités du monde des lettres se réunira à la fin de l'été 2010. La cérémonie officielle de remise des prix aura lieu en Suisse à la fin de l'année 2010.

Délai : les œuvres doivent parvenir, au plus tard, le vendredi 28 mai 2010 à  
Prix Interrégional Jeunes Auteurs (PIJA)  
Assessorat de l'éducation et de la culture  
Direction du soutien et du développement des activités culturelles, musicales,  
théâtrales et artistiques  
1, place Deffeyes  
11100 – Aoste

**Pour tout renseignement complémentaire s'adresser à**  
Direction du soutien et du développement des activités  
culturelles, musicales, théâtrales et artistiques. Tél.: 0165  
273413



# Le Prix Interrégional Jeunes Auteurs (PIJA) 2010

Le Prix Interrégional Jeunes Auteurs a pour vocation d'encourager la création littéraire et de proposer un lieu d'échange aux auteurs. Il permet à ces derniers de se confronter pour la première fois au public puisque les textes retenus sont publiés aux Editions de l'Hèbe. Il offre en outre aux lauréats l'occasion d'une vraie rencontre en les invitant à partager leurs expériences lors de la remise des prix. De plus, cette manifestation entend offrir à ceux que la plume démanche un prétexte pour passer à l'acte et aux pages noircies en secret l'occasion de sortir du tiroir...

Le PIJA aborde tour à tour différents genres littéraires : les contes et nouvelles, le théâtre (pièce en un acte) ou le style épistolaire et la poésie qui fait l'objet du concours 2010.

## GENRE

Cette année, les candidats s'essayer à la poésie, à la prose poétique. Ainsi, mis à part cette contrainte de genre, vous avez toute liberté dans le choix et la forme de votre texte.

Des mots pour décrire le monde qui tourne autour de vous, des mots comme des roses ou des pierres, des mots pour chanter, pour crier l'univers qui vous habite. Prenez la plume et faites-nous vivre les choses autrement : en prose ou en vers, en deux mots ou en dix pages, les pieds sur terre ou la tête dans les nuages... Emmenez-nous !

## PRIX

Une somme de 6000 euros en espèces sera répartie entre tous les gagnants désignés par le Jury international. Le premier prix peut atteindre 1200 euros.

## CONDITIONS DE PARTICIPATION

Être âgé(e) de 15 à 20 ans à la date du 28 mai 2010.

Présenter un texte de maximum dix pages dactylographiées (corps 12, interligne 1.5, recto uniquement), original, inédit, n'ayant bénéficié d'aucune récompense.

Autoriser la publication du texte par les Editions de l'Hèbe.

Un(e) candidat(e) ne peut présenter qu'une œuvre par édition.

## PALMARÈS

Un jury de personnalités du monde des lettres se réunira à la fin de l'été 2010. Il sera particulièrement sensible à l'originalité, à l'inventivité des textes et à leur force évocatrice. Les participants seront avertis des résultats par courrier et par la presse. La cérémonie officielle de remise des prix aura lieu en Suisse à la fin de l'année 2010.

## MODALITÉS DU PRIX

Le texte sera accompagné du bulletin de participation et d'une photocopie de la carte d'identité de l'auteur(e).

Le texte sera dactylographié en sept exemplaires anonymes. Le titre doit figurer clairement sur la première page de chaque exemplaire et sur le bulletin de participation. Les textes ne seront pas renvoyés.

Deux catégories sont ouvertes aux participants : « français langue première, langue maternelle » ou « français langue seconde, langue apprise ». Les participants doivent, en toute conscience, cocher la catégorie choisie.

Sauf en cas d'empêchement grave et justifié, l'octroi d'un prix à un(e) lauréat(e) est subordonné à sa présence effective à la réception organisée pour la remise des Prix.

**Délai : Les œuvres seront envoyées, au plus tard, le vendredi 28 mai 2010 à l'adresse suivante :**

Prix Interrégional Jeunes Auteurs (PIJA)  
Assessorat de l'éducation et de la culture  
Direction du soutien et du développement des activités culturelles,  
musicales, théâtrales et artistiques  
1, place Deffeyes  
11100 - Aoste

Pour tout renseignement s'adresser à Isabelle Godecharles :  
Tél : 0165 273413 – Fax : 0165 273396